



Présentation du Budget 2024

Le conseil adopte le budget de la Municipalité du Canton de Gore pour l'exercice financier de l'an 2025, prévoyant les revenus équivalant aux dépenses et se chiffrant comme suit :

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	
REVENUS DE FONCTIONNEMENT	
Taxes foncières	3 006 073 \$
Taxes- Quote-part MRC	452 077 \$
Sécurité publique	1 099 275 \$
Règlement 223 - Williams	40 418 \$
Règlement 191 - Écoprêt	13 908 \$
Règlement 192 - Écoprêt FCM	9 621 \$
Paiement tenant lieu de taxes	5 000 \$
Ordures, recyclage	402 624 \$
Règlement 143-1 - Taxe spéciale en matière de protection de l'environnement	208 052 \$
Partage de la croissance d'un point de TVQ	182 715 \$
Subventions voiries	224 300 \$
Subventions diverses	61 745 \$
Mutations immobilières	300 000 \$
Autres revenus	641 345 \$
TOTAL DES REVENUS DE FONCTIONNEMENT	6 647 153 \$

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Administration	1 779 011 \$
Sécurité publique	1 167 153 \$
Transport	2 228 037 \$
Hygiène du milieu	615 127 \$
Aménagement, urbanisme et développement	380 257 \$
Loisirs et culture	789 475 \$
Frais de financement	192 204 \$
Amortissement des immobilisations	(607 253)\$
Remboursement de la dette	305 142 \$
Transfert aux activités d'investissements	22 200 \$
Affectation du surplus accumulé non affecté	(179 200)\$
Affectation du fonds pour élection	(30 000)\$
Affectation du fonds de croissance	(15 000)\$
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	6 647 153 \$

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENTS	
REVENUS D'INVESTISSEMENT	
Transferts	1 161 648 \$
Autres financements long terme	66 800 \$
Affectation du surplus accumulé affecté	42 152 \$
Affectation du surplus accumulé non affecté	0 \$
Fonds de parc	32 150 \$
TOTAL DES REVENUS D'INVESTISSEMENT	1 302 750 \$



MUNICIPALITÉ DU CANTON DE GORE
9, chemin Cambria, Gore, Québec J0V 1K0
Tel : (450) 562-2025/Fax : (450) 562-5424

Présentation du Budget 2024

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	
Chemins	858 000 \$
Bâtiments	133 600 \$
Parc et patinoire et sentiers	123 000 \$
Mobilier et équipement	197 350 \$
Matériel roulant	0 \$
Machinerie	0 \$
Terrain	5 000 \$
Propriétés destinées à la revente	8 000 \$
Transfert des activités de fonctionnement	(22 200) \$
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	1 302 750 \$

DE SPÉCIFIER :

QUE le conseil autorise un budget de fonctionnement de 6 647 153 \$;

QUE le conseil autorise l'affectation d'un montant de 42 152 \$ au surplus accumulé affecté pour le PARIT et le parc Breault ;

QUE le conseil autorise l'affectation d'un montant de 32 150 \$ du fonds de parc;

QUE le conseil autorise un budget d'immobilisations de 1 302 750 \$;

QUE le bulletin explicatif du budget soit distribué gratuitement par voie de publipostage sur le territoire, conformément à l'article 957 du *Code municipal du Québec*.

FIN